



**COMPTE RENDU SOMMAIRE PORTANT EXTRAITS  
DES DELIBERATIONS ADOPTEES AU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 Mars 2017 A 10 h 00**

Convocation en date du : lundi 6 mars 2017

Date d'affichage : lundi 13 mars 2017

**COMMISSION 1 – PERSONNEL, FINANCES, INNOVATION ET QUALITÉ DU  
SERVICE PUBLIC**

17-03-5.7-01

**Transformation de la Communauté urbaine Tour(s)plus en métropole,  
« Tours Métropole Val de Loire »**

**Désignation des secrétaires de séance :**

**M. Plantard**

**Mme Touret**

<b>NOMS DES ELUS</b>	<b>PRÉSENT</b>	<b>ABSENT</b>	<b>REPRÉSENTÉ PAR MANDAT</b>
M. SCHWARTZ	X		
Mme ALLAIN	X		
M. LANGE	X		
Mme TEIXEIRA	X		
M. CLEMENT	X		
Mme HADJIDJ - BOUAKKAZ	X		
Mme AUDIN	X		
M. BOUIN	X		
M. FERREIRA-POUSOS	X		
M. PLANTARD	X		
Mme JEBARI	X		
M. SOTTEJEAU			<b>Pouvoir à mme Rozas</b>
Mme KENANI	X		
Mme ROZAS	X		
M. DOMINGO			<b>Pouvoir à Mme Allain</b>
Mme GERMOND	X		
Mme PLOT-MUREAU	X		
M. BOULAMLOUJ		X	
Mme DELLA - ROSA	X		
Mme ORLIAC			<b>Pouvoir à M. le Maire</b>
M. BARBAULT	X		
Mme BOURASS - BENSAID		X	
M. BIET		X	
M. SEISEN	X		
Mme GUSTIN-LEGRAND		X	
M. THUILLET	X		
Mme TOURET	X		
M. FANDANT	X		
Mme MONTOT	X		
Mme VIOUX	X		
M. DOULET	X		
Mme ESNARD	X		
M. AUTANT	X		

Le compte rendu du Conseil municipal du 20-12-16 est adopté.

## **1 – Transformation de la Communauté urbaine Tour(s)plus en métropole, « Tours Métropole Val de Loire »**

Le Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5217-1 et suivants issus de la loi n°2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain,

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire en date du 3 août 2016 actant les modifications statutaires visant à doter la Communauté d'agglomération Tour(s)plus de l'ensemble des compétences obligatoires des Métropoles,

Vu l'arrêté du Préfet d'Indre-et-Loire en date du 21 décembre 2016 portant transformation de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus en Communauté urbaine au 1er janvier 2017,

Vu la délibération n°16-09-5.7-01 du 20 décembre 2016 relative à la modification des statuts de la Communauté d'agglomération en vue de sa transformation en métropole,

Considérant que la Communauté urbaine Tour(s)plus exerce effectivement les compétences obligatoires d'une Métropole depuis le 1er janvier 2017,

Considérant que par courrier en date du 2 mars 2017, le Président a saisi les maires des 22 communes membres de la Communauté urbaine aux fins de les inviter à faire délibérer leurs conseils municipaux pour qu'ils se prononcent sur la transformation de la Communauté urbaine en métropole et ce, dans les conditions de majorité définies à l'article L5217-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport présenté,

### **D é c i d e**

Article 1° : de donner son accord pour la transformation de la Communauté urbaine dénommée Tour(s)plus en métropole dénommée « Tours Métropole Val de Loire » dans les conditions définies aux articles L5217-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Article 2° : d'approuver le rapport stratégique métropolitain joint,

Article 3° : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes afférents à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

**A la majorité**, (24 pour et 5 contres M. Seisen, Mme Della Rozas, Mme Germond, Mme Teixeira, M. Bouin) le Conseil municipal décide de donner son accord pour la transformation de la Communauté urbaine dénommée Tour(s)plus en métropole dénommée « Tours Métropole Val de Loire » dans les conditions définies aux articles L5217-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ; d'approuver le rapport stratégique métropolitain joint ; d'autoriser Monsieur le maire à signer tous actes afférents à l'exécution de la présente délibération.

-----

La séance est levée à 10 h 54

-----

Affiché à la porte de la mairie en application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,

Wilfried SCHWARTZ